

JEUNESSE LOYOLA

États financiers

31 décembre 2025

JEUNESSE LOYOLA

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS	3 - 4
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats et évolution des actifs nets	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 10

Amstutz Inc.

Comptables Professionnels Agréés

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de
JEUNESSE LOYOLA

Opinion - Nous avons effectué l'audit des états financiers de JEUNESSE LOYOLA (l'organisme), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état des résultats et de l'évolution des actifs nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes à but non lucratif.

Fondement de l'opinion - Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "*Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*" du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers - La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers - Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Par: Stéphanie Beauchamp Amstutz, CPA auditrice
Le 21 avril 2026
Montréal, Québec
Lic. No: A142099

JEUNESSE LOYOLA
RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
exercice terminé le 31 décembre 2025

	<u>2 0 2 5</u>	<u>2 0 2 4</u>
PRODUITS		
Contributions des partenaires (note 5)	586 350 \$	618 105 \$
Subventions (note 6)	28 880	9 919
Dons	9 167	4 343
Autres	239	-
Bourses	<u>-</u>	<u>15 553</u>
	<u>624 636</u>	<u>647 920</u>
CHARGES		
Salaires et charges sociales	539 277	551 007
Honoraires professionnels	36 092	14 152
Subventions en transit (note 4)	24 021	39 933
Activités et fournitures	15 139	5 820
Formation	9 107	1 341
Fournitures	7 027	14 370
Événements spéciaux	3 233	596
Frais d'entretien	2 802	6 340
Coûts administratifs	2 572	2 070
Télécommunications	1 783	1 842
Bourse	1 600	7 250
Frais bancaires et pénalités	1 229	351
Publicité et promotion	724	-
Taxes et permis	<u>93</u>	<u>2 848</u>
	<u>644 699</u>	<u>647 920</u>
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(20 063)	-
ACTIFS NETS, AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>42 961</u>	<u>42 961</u>
ACTIFS NETS, À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>22 898 \$</u>	<u>42 961 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**JEUNESSE LOYOLA
BILAN
au 31 décembre 2025**

	<u>2 0 2 5</u>	<u>2 0 2 4</u>
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	57 659 \$	139 339 \$
Subventions à recevoir	56 203	14 450
Taxes de vente à recevoir	<u>2 112</u>	<u>2 730</u>
	<u><u>115 974</u></u> \$	<u><u>156 519</u></u> \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	9 724 \$	14 580 \$
Subventions reportées (note 3)	<u>83 352</u>	<u>98 978</u>
	<u>93 076</u>	<u>113 558</u>
ACTIFS NETS		
NON AFFECTÉS		
	<u>22 898</u>	<u>42 961</u>
	<u>22 898</u>	<u>42 961</u>
	<u><u>115 974</u></u> \$	<u><u>156 519</u></u> \$

AU NOM DU CONSEIL


 Brian O'Connell (Apr 27, 2026 11:03:22 EDT)
,administrateur


 Leigh Adams (Apr 24, 2026 11:23:58 EDT)
,administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

JEUNESSE LOYOLA
FLUX DE TRÉSORERIE
exercice terminé le 31 décembre 2025

	<u>2 0 2 5</u>	<u>2 0 2 4</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(20 063)\$	- \$
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Comptes à recevoir	-	6 916
Subventions à recevoir	(41 753)	(2 827)
Taxes de vente à recevoir	618	(1 956)
Créditeurs et frais courus	(4 856)	7 281
Subventions reportées	<u>(15 626)</u>	<u>(9 499)</u>
(DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS TRÉSORERIE	(81 680)	(85)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>139 339</u>	<u>139 424</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u><u>57 659</u></u> \$	<u><u>139 339</u></u> \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

JEUNESSE LOYOLA
NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 décembre 2025

1. STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué le 30 janvier 1998 en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec est un organisme sans but lucratif.

Grâce à une approche axée sur les forces, l'organisme inspire l'appartenance et la croissance chez les jeunes de Notre-Dame-de-Grâce, leurs famille et leurs communautés par le biais de programmes sociaux, récréatifs et éducatifs, offerts dans un environnement sécuritaire et accueillant.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

Estimations de la direction

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatations des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Autofinancement

Les produits des activités d'autofinancement sont constatés quand les services sont rendus ou quand les événements ont eu lieu.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

JEUNESSE LOYOLA
NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 décembre 2025

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont imputées aux résultats au cours de l'exercice où elles sont acquises.

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des subventions à recevoir et des taxes de vente à recevoir. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et frais courus.

3. SUBVENTIONS REPORTÉES

Les subventions reportées représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice. Ces montants sont généralement utilisés au cours du prochain exercice et comptabilisés comme revenus à ce moment. Les variations survenues dans le solde des subventions reportées sont les suivantes:

	<u>2 0 2 4</u>	<u>Encais- sements</u>	<u>Constatées à titre de revenus</u>	<u>2 0 2 5</u>
Centraide Fonds				
Jeunesse	48 000 \$	30 000 \$	78 000 \$	- \$
Fondation Jarislowsky	32 990	40 000	52 990	20 000
La fondation communautaire juive de Montréal	8 300	16 141	-	24 441
Fondation J.A. DeSève	-	20 000	14 000	6 000
Centraide du Grand Montréal	9 688	155 000	164 688	-
Centraide - Mutualisation	-	100 000	67 089	32 911
	<u>98 978 \$</u>	<u>361 141 \$</u>	<u>376 767 \$</u>	<u>83 352 \$</u>

4. SUBVENTIONS EN TRANSIT

Au cours de l'exercice, l'organisme a reçu des subventions qu'il a repayées aux organismes à qui les sommes étaient destinées, comme suit:

Table de concertation jeunesse NDG	<u>24 021 \$</u>
	<u>24 021 \$</u>

JEUNESSE LOYOLA
NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 décembre 2025

5. CONTRIBUTIONS DES PARTENAIRES	<u>2 0 2 5</u>	<u>2 0 2 4</u>
Centraide du Grand Montréal	164 688 \$	152 011 \$
Centraide Fonds Jeunesse	78 000	72 000
Centraide - Mutualisation	67 089	-
Ville de Montréal		
Programme de soutien à la réalisation d'activités de loisirs	70 877	68 812
Prévention violence jeunesse	41 413	-
Réseau réussite Montréal	54 762	149 899
Fondation Jarislowsky	52 990	7 010
La Commission des élèves du Canada	4 295	-
Fondation J.A. DeSève	14 000	20 000
Table Jeunesse		
Comité aide aux devoirs	11 010	9 260
Camps de jour	4 276	-
Projet S.O.I.R.	14 009	18 660
Ville MTESS	9 111	51 802
La fondation communautaire juive de Montréal	-	6 700
Croix-Rouge canadienne	-	19 951
Fondation Charles Cusson	-	42 000
	<u>586 350 \$</u>	<u>618 105 \$</u>

6. SUBVENTIONS	<u>2 0 2 5</u>	<u>2 0 2 4</u>
Soutien à l'action bénévole	9 500 \$	-
Gouvernement du Canada		\$
Emplois d'été Canada	<u>19 380</u>	<u>9 919</u>
	<u>28 880 \$</u>	<u>9 919 \$</u>

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques et concentrations

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'organisme aux risques à la date du bilan, soit au 31 décembre 2025.

Risque de liquidité - le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à ses créiteurs et frais courus.

Risque de crédit - le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux subventions à recevoir et aux taxes de vente à recevoir.